

Incivilités :

Nous devons une nouvelle fois rappeler aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux laissés sur les trottoirs de la commune. (Voie des bleuets et rue de l'abbaye par exemple !)
De même, il est rappelé que les tondeuses et les motoculteurs ne doivent pas être utilisés le dimanche après-midi.
Enfin, tous les brûlages sont interdits par arrêté préfectoral. Les contrevenants s'exposent à des poursuites. (Cela a été constaté dernièrement rue de Gaudiempré.)



Extension du déversoir d'orage

La municipalité tient à remercier Henry Buignet, propriétaire, Jérôme Halipré (conducteur de la grue) et Frédéric Bouthors. Grâce à leur aide et suite au remembrement, il a été possible de réaliser l'extension du déversoir d'orage parallèle à la rue de Verdun à moindre frais.
Aménagement qui permettra d'évacuer les eaux qui traversaient régulièrement la rue de Verdun.

Un GRAND GRAND MERCI !!!

Agenda du 2^e trimestre :

Fête des Mais :

30 avril : Soirée musicale à partir de 20h00
1^{er} mai : Brocante à partir de 7h00.
Concert de l'Harmonie à 12h00
Spectacle des majorettes à 14h00
Buvette et restauration sur place les 2 jours.

Peintres dans la rue : 3^e édition.

Dimanche 12 mai de 10h00 à 17h00.
Exposition de tableaux et porcelaine.
10h30 : Présentation au public du tableau restauré « Vierge à l'enfant » inscrit au titre des Monuments Historiques, propriété de la commune.
Gaufres et buvette sur place.

Ball-Trap : Les 25 et 26 mai sur la colline, organisé par la société de Chasse.

Fête de la Pêche : Organisée par la « Truite de Pas » le samedi 1^{er} juin, salle de l'abreuvoir.

Parcours du cœur :

Rendez-vous sur la Grand Place le dimanche 8 juin :
A 9h00 pour une randonnée de 12 km. A 10h00 pour une randonnée de 5 km.
Collation offerte au retour.

Marché d'Antan : Le 13 juin, place du Petit Marché, organisé par l'UNA des 3 Vallées

Infos Pratiques :

Prochainement, un curage du déversoir d'orage, tronçon entre Carrefour Contact et la déchèterie sera réalisé.

Les travaux de voirie à la Cité des Fleurs commenceront la première quinzaine de mai.

Un nettoyage et désherbage des fils d'eau est prévu le mercredi 5 juin : Comme d'habitude, il vous est demandé de ne pas garer vos véhicules à cheval sur le trottoir et la route ce jour-là.



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Avril 2024 *** N° 34 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024

1/ Compte administratif, Compte de Gestion, affectation des résultats.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Magalie JONARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Arnaud DOUCHET,

- après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		474 344,14 €	0,00 €	24 690,91 €	0,00 €	499 035,05 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	686 223,46 €	709 196,61 €	94 793,17 €	48 294,18 €	781 016,63 €	757 490,79 €
Totaux	686 223,46 €	1 183 540,75 €	94 793,17 €	72 985,09 €	781 016,63 €	1 256 525,84 €
Résultat de clôture		497 317,29 €	21 808,08 €			475 509,21 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- Au compte 1068 (recette d'investissement) : 21 808,08 €
- Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 475 509,21 €

2/ Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2024, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux des taxes communales** et donc de voter les taux suivants (**Taux inchangés depuis 2020**) :

	Base d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produit de référence
Taxe foncier bâti	457 100 €	36,61%	167 344 €
Taxe foncière non bâti	65 700 €	45,40 %	29 828 €
Taxe d'habitation	35 700 €	14,76 %	5 269 €
		Total	202 441 €

3/ Subventions aux associations 2024

M. Marc François, adjoint, donne lecture du rapport de la Commission Communale (composée de 4 conseillers et 5 présidents d'association) sur les demandes de subvention déposées en mairie.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les subventions suivantes ont été accordées :

APE du Collège	150 €	Comité des Fêtes Remb. Chocolats Noël Enfants	4 250,00 € 995,59 €
École de Judo	1 570 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	270 €
Chanteurs d'un jour	370 €	Vie Libre	100 €
Club de gymnastique	500 €	Amicale des Anciens du Collège	100 €
Harmonie de Pas-en-Artois	2 300 €	Club de l'Amitié	770 €
ACPG ACTM TOE	370 €	FJEP	200 €
Société de chasse	753 €	A portée de mains	470 €
Secours catholique	200 €	Club de Tennis de table	370 €
Les Hirondelles de Pas	800 €	Prévention Routière	Non demandée
Union Sportive Pas-en-Artois	3 070 €	Sources et Colline	570 €
FJEP Javelot	270 €	Louis Abracadabra	220 €
APE Écoles Publiques	2 571 €	ADNS	Non demandée
Amicale de la Pêche	570 €	APEI Arras (Opération Brioches)	300 €
Secours Populaire (7 familles)	400 €	Total	22 509,59 €

Chaque association participant à l'animation du 14 juillet reçoit un forfait de 70 € pour l'achat des lots.

4/ Budget Primitif 2024

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 1 237 301,11 € en section de fonctionnement et à la somme de 432 949,88 € en section d'investissement.

5/ Police de la publicité : Extension d'adhésion au service mutualisé de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Monsieur le Maire expose :

Suite à l'évolution du code de l'environnement et notamment l'article L581-3-1, la commune est devenue compétente en matière de la police de la publicité extérieure et de la délivrance des autorisations associées au 1^{er} janvier 2024. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais n'instruit plus ces autorisations depuis le 31 décembre 2023, alors qu'elle le faisait, gratuitement jusque-là.

L'instruction des actes de la police de la publicité revient par conséquent à la charge de la commune à compter de cette date. Cette situation est similaire à celle des autorisations d'urbanisme et l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire propose :

- De confier l'instruction des actes en lien avec la publicité extérieure au service mutualisé proposé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
- De signer au nom de la Commune, l'avenant de partenariat entre la Commune et l'intercommunalité définissant les missions de chacune des deux parties.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire présente le montant des attributions de compensation 2024 tel que proposé par la CLECT à savoir :

En matière d'érosion : 2 505 € (Dépense)

En matière d'assainissement : 4 966 € (Dépense)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le montant des attributions de compensation tel que présenté ci-dessus.

- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- En section de fonctionnement :

- En recettes (article 73211) = 101 544,00 € (106 510 € – 4 966 €)

- En section d'Investissement :

- En dépenses – article 2046 = 2 505,00 €

- D'approuver le rapport de la CLECT 2024

7/ Amortissement de l'Attribution de Compensation Investissement

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 dispose d'une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des Attributions de Compensation d'Investissement (ACI).

Il s'agit des dépenses versées à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois par suite du transfert de la compétence Assainissement pour la part correspondant à l'investissement.

L'instruction prévoit également que les subventions d'équipement versées, imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement (compte 2046).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la durée d'amortissement suivante :

2046 - Attribution de Compensation d'Investissement : 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fixation de la durée d'amortissement de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) sur cinq ans (compte 2046)

8/ Travaux de grosses réparations sur chemins communaux : Demande de subvention FARDA, Aide à la Voirie Communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les chemins communaux dits de Saint-Léger vers Hénu et de Hénu vers Saint-Léger, les rues des églantines et des jonquilles (cité des fleurs) sont en très mauvais état et nécessitent de grosses réparations.

Pour cela, un devis a été demandé à la société Balestra d'Avesnes le Comte. Il s'élève à la somme de : 33 993,10 HT soit 40 791,72 € TTC.

Il informe l'assemblée que la commune pourrait bénéficier d'une subvention du département au titre de l'aide à la voirie communale (FARDA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis de la société Balestra, de réaliser les travaux décrits ci-dessus,

- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FARDA 2024,

- d'assurer le financement de l'opération comme suit :

Coût total de l'opération : 33 993,10 HT soit 40 791,72 € TTC

Subvention DETR : 3 038,60 €, subvention FARDA : 13 597,24 €

Fonds propres : 24 155,88 € (dont 17 357,26 € (HT) + 6 798,62 € (TVA)).

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

9/ Devis « Extincteurs »

Monsieur le Maire présente un devis de la société MCSI pour le contrôle annuel des extincteurs installés dans les bâtiments communaux. Il rappelle que les extincteurs installés aux écoles ne sont plus gérés par la commune mais par le SIVU La Kilienne.

Ledit devis s'élève à la somme de 393,75 € HT soit 472,50 € TTC.

Le devis est accepté à l'unanimité.

10/ Frais de déplacement des agents

Madame JONARD Magalie, adjointe, informe l'assemblée qu'il arrive que les agents doivent utiliser leur véhicule personnel pour se rendre en formation ou aux visites médicales. Il y a donc lieu d'indemniser ces agents selon le barème en annexe. (Disponible en mairie sur demande)

11/ Présentation d'un projet éolien :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré en mairie un responsable « Nouveaux projets » de la société RWE. Celui-ci lui a fait part d'une possibilité d'implantation de 5 éoliennes sur le territoire de la commune principalement au lieu-dit « La Motte Héringuelle » (quadrilatère Pas-en-Artois, Hénu, Couin, Authie).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à inviter ledit responsable de la société RWE lors de la prochaine afin de prendre connaissance du projet.